



snipat

GARDE-FRONTIÈRE

« ANALYSTE DES FRAUDES DOCUMENTAIRES »

LES GARDES-FRONTIÈRES EXCLUS DE FORMATION !



Aujourd'hui, les critères d'éligibilité à la formation d'Analyste des Fraudes Documentaires excluent toujours les gardes-frontières.

**UNE SITUATION INCOMPRÉHENSIBLE !
CES COLLÈGUES SONT EN PREMIÈRE LIGNE
FACE AUX DOCUMENTS FALSIFIÉS
ET AUX TENTATIVES DE FRAUDE AUX FRONTIÈRES**

Cette exclusion :

- est un **non-sens opérationnel**, car elle réduit l'efficacité de la lutte contre la fraude documentaire,
- constitue un **obstacle à la motivation**, en donnant le sentiment d'un manque de reconnaissance du rôle essentiel des gardes-frontières,
- envoie un **mauvais signal** en matière de valorisation et de professionnalisation des missions de contrôle.

Le SNIPAT a saisi la DNPAF, qui nous a répondu :

« La doctrine est en cours de rédaction et prévoit l'accès de tous les ACF à la formation AFD. Elle sera soumise sous peu à la signature du DGPN. »

Le SNIPAT prend acte de cette évolution positive, mais reste vigilant :

- cette ouverture doit se traduire **concrètement et rapidement**,
- il est essentiel que **tous les ACF** puissent bénéficier de cette formation,
- aucune ambiguïté, ni retard ne doivent compromettre la reconnaissance et la montée en compétences des gardes-frontières.

**LES ENGAGEMENTS SONT PRIS,
LES ACTES SONT MAINTENANT ATTENDUS !**